

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Les enquêtes d'opinion sur la retraite auprès des Français sont nombreuses (*document n° 2*), particulièrement dans un contexte de réforme ajournée (celle de 2020 visant à instaurer un système universel) ou annoncée dans le cadre des débats présidentiels de 2022. Le présent dossier fait le point sur les enseignements qu'il est possible de tirer de plusieurs enquêtes récentes.

La première partie revient sur les opinions vis-à-vis du système de retraite actuel et les souhaits en matière de réforme. La seconde partie du dossier présente les opinions des individus sur leur propre départ à la retraite, notamment sur leurs motivations de départ à la retraite. Enfin, la troisième partie analyse les opinions des individus dans les pays européens suivis par le COR et aux États-Unis.

I. Quelles sont les opinions vis-à-vis du système actuel et les souhaits de réforme ?

- **Les Français sont-ils inquiets pour le système de retraite ?** Oui, selon le Baromètre de la DREES où plus de 80 % des Français se disent préoccupés par ce sujet en 2019. Cette préoccupation est liée à un pessimisme général vis-à-vis des perspectives économiques de la France ainsi qu'à une anticipation de difficultés personnelles lors de la retraite (*document n° 3*).
- **Cela remet-il en cause leur soutien aux retraites ?** Plutôt non. Très majoritairement, les français ne sont pas favorables à une diminution des prestations retraites pour bénéficier d'une diminution des prélèvements obligatoires, ce refus est particulièrement fort par rapport aux autres risques sociaux (notamment logement et chômage) et il a sensiblement augmenté à partir de 2012, pour se stabiliser à un niveau élevé depuis. (*document n° 4*).
- **Les Français connaissent-ils bien le fonctionnement du système de retraite ?** 57 % des personnes interrogées dans l'enquête Patêr réalisée par la Caisse des dépôts en 2020 ont plutôt une bonne connaissance de son fonctionnement (*document n° 6*). Pour autant, selon le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » réalisée par le Cercle des Épargnants en 2021, seules 38 % des personnes interrogées affirment que l'âge légal de départ à la retraite des salariés du privé nés en 1955 s'élève à 62 ans et un peu plus d'un tiers déclarent ne pas le connaître (42 % pour les salariés du public) (*document n° 9*).
- **Les différences entre régimes de retraite sont-elles justifiées ?** Près de 80 % des personnes interrogées dans l'enquête réalisée par Fondapol en 2018, au moment des débats sur la mise en place d'un système de retraite universel, déclaraient que les différences entre les régimes de retraite n'étaient pas justifiées. Ce sentiment était majoritairement partagé quelle que soit la catégorie socio-professionnelle ou l'appartenance politique (*document n° 7*).
- **Quelles réformes à système inchangé ?** Les enquêtes concordent en ce qui concerne le choix des leviers à privilégier pour préserver le système actuel de retraite : le décalage de l'âge de départ à la retraite (par le biais d'une augmentation de la durée d'assurance ou d'un recul de l'âge) est préféré à une augmentation des cotisations, la baisse des pensions n'obtient qu'un très faible soutien (*document n° 5*). Pour autant, les mesures concrètes de recul de l'âge légal apparaissent toujours assez impopulaires. Ainsi, si les personnes interrogées dans le baromètre « Les Français, l'épargne et la retraite » de 2021 sont un peu plus nombreuses à préférer un report de l'âge à un allongement de la durée de cotisation (29 % et 20 %), la moitié d'entre elles répond « en aucun cas l'une ou l'autre » (*document n° 9*).

II. Quelles sont les opinions des individus sur leur départ à la retraite ?

- **Quelles sont les motivations de départ à la retraite ?** Profiter de la retraite le plus longtemps possible, atteindre l'âge légal d'ouverture des droits et bénéficier du taux plein sont les motivations le plus souvent citées. Les préoccupations financières ne sont pour autant pas absentes des motivations : 61 % des nouveaux retraités disent que le fait d'avoir atteint un niveau de pension suffisant a joué au moins un peu dans leur décision de départ à la retraite. Les motifs liés à l'état de santé, aux conditions de travail ou aux considérations familiales sont moins souvent cités (*document n° 8*).
- **Le passage à la retraite améliore-t-il la satisfaction dans la vie ?** Selon la même enquête, le bien-être déclaré par les nouveaux retraités est globalement stable avec le passage à la retraite (il passe en moyenne de 7,3 à 7,4 sur 10). Il augmente après la retraite pour les personnes sans limitation d'activité. Cependant, il diminue pour les personnes déclarant être limitées dans leurs activités. Ce résultat, qui peut apparaître paradoxal, reste difficile à interpréter. Il pourrait être la conséquence, pour ces personnes, d'une dégradation plus rapide de l'état de santé aux âges de la retraite - ou juste après - et non d'un effet du passage à la retraite en lui-même (*document n° 11*).
- **Les individus connaissent-ils bien leurs droits et cela réduit-il leur inquiétude ?** En 2020, 53 % des personnes interrogées dans l'enquête Patêr ont plutôt une bonne connaissance de leurs droits personnels, soit 16 points de plus qu'en 2012. Cette amélioration provient essentiellement de la systématisation du droit à l'information. Parallèlement, le score d'inquiétude par rapport à leurs droits s'est réduit de 8 points. Les personnes se déclarant bien informées sur leurs droits personnels sont aussi nettement plus confiantes que les autres (*document n° 10*).
- **Et connaissent-ils bien les dispositifs de retraite ?** Si 76 % des nouveaux retraités interrogés dans l'enquête Motivations de départ à la retraite se disent bien informés, les dispositifs de décote et surcote, de retraite pour inaptitude au travail ou incapacité, ainsi que les *minima* de pensions restent peu connus (*document n° 8*).

III. Quelles sont les opinions sur les retraites dans les pays suivis par le COR ?

- **Quelles sont les opinions sur le niveau de vie des retraités en Europe ?** Paradoxalement, ces opinions sont d'autant moins positives que le niveau de vie effectif des retraités est confortable. Ainsi, les pays dans lesquels les niveaux de vie relatifs des seniors sont les plus élevés affichent les opinions sur le niveau de vie des retraités relativement mauvaises (Italie, France et Espagne). Inversement, dans les pays où les niveaux de vie relatifs des seniors sont plus faibles, les opinions sont plus favorables (Belgique, Pays-Bas) (*document n° 12*).
- **Et aux États-Unis ?** Selon la dernière vague de l'enquête menée par l'*Employee Benefit Research Institute* et *Greenwald Research* en 2021, 53 % des actifs et 72 % des retraités étaient confiants en la capacité du système de sécurité sociale américain à maintenir un niveau de prestations au moins égal à celui reçu par les retraités actuels. Ce degré de confiance est historiquement haut (28 % des actifs et 45 % des retraités en 2018) (*document n° 13*).
- **Quelle doit-être la responsabilité de l'État vis-à-vis des personnes âgées ?** Dans tous les pays, les citoyens considèrent en majorité que l'État doit avoir une responsabilité vis-à-vis des personnes âgées et que cette responsabilité doit être plus élevée que celle vis-à-vis des chômeurs. Ces opinions semblent corrélées au niveau des dépenses publiques de retraite, à l'exception de la France (*document n° 12*).
- **Quel est l'âge souhaité de départ à la retraite ?** À la question « Jusqu'à quel âge voulez-vous travailler ? », la réponse moyenne des Français est 60,8 ans, alors qu'à l'autre extrémité du panel, les Allemands répondent 64,5 ans. Cette réponse peut être reliée à l'âge effectif de départ à la retraite, plus faible en France que dans les autres pays européens, même si en évolution, l'âge idéal a progressé plus rapidement que l'âge effectif de départ à la retraite entre 2004 et 2019 (*document n° 5*). Elle peut être également rapprochée du degré élevé d'insatisfaction au travail déclaré par les Français par rapport aux autres européens (*document n° 12*).